FRC 4' 27707
Case
FRC
23844

TESTAMENT
DE
MADAME LA DUCHESSE DE POLIGNAC.

AUJOURD'HUI 3 août 1789, Moi..... ducheſſe de Polignac, ſaine de corps, quoique plus d'une fois, j'aie fait courir des riſques à ma ſanté dans mes fougues amoureuſes; ſaine de tête & d'eſprit, pour la premiere fois de ma vie; réfléchiſſant à la multitude & à l'énormité des crimes que m'ont fait commettre mon orgueil, mon ambition, & mon goût déſordonné pour le libertinage & les débauches en tous genres; conſidérant que la mort eſt certaine, mais que le moment auquel elle m'enlevera de ce monde eſt incertain; convaincue,

THE NEWBERRY LIBRARY

même par l'expérience de mes anciens & fidéles ſerviteurs, de Launay, de Fleſſelles, Foulon, Berthier, & autres, que lorſqu'on eſt auſſi coupable que je le ſuis, la vengeance publique peut accélérer ce moment fatal; & qu'en pareille poſition, il eſt prudent de mettre ordre à ſes affaires, pour éviter les inconvéniens d'une ſurpriſe; ai fait & écrit de ma main mon preſent teſtament.

Je recommande mon ame à Dieu, s'il eſt encore poſible de la garantir des griffes du diable; & je ſupplie la vierge & tous les ſaints du paradis, d'être mes interceſſeurs auprès de l'être ſuprême dont j'ai, juſqu'ici, méconnu la grandeur & la juſtice. Oui, vierge ſainte, & vous, glorieux habitans de la cour céleſte! daignez jetter un regard de compaſſion ſur une miſérable péchereſſe qui n'a plus de reſſource, que dans la miſéricorde divine: ce n'eſt que par votre puiſſante médiation, que je puis en obtenir les effets ſalutaires.

Je ſupplie le roi, la reine, & la nation,

de m'accorder le pardon de tous mes forfaits dont j'ai déjà fait, en partie, l'aveu par ma confession publique, imprimée & distribuée à la fin du mois de juin dernier. Les remords cuisans qui déchirent ma conscience, me forcent à leur avouer encore, que cette confession que j'ai eu grand soin de cacher au roi & à la reine, n'était qu'une ruse de ma part, afin de rassurer les français, en leur persuadant par mon feint repentir, que la cabale infernale qu'ils redoutaient, était anéantie jusques dans ses fondemens; & de profiter de leur sécurité pour rallier sous mes drapeaux, les membres de cette odieuse cabale, & les encourager avec une nouvelle ardeur, & dans l'ombre du mystere à perfectionner l'horrible plan dont l'intrépidité des parisiens a su prévenir l'éxécution. Je dois, enfin, confesser à toute la terre, que mes intentions & celles de mes complices & adhérens, étaient, bien réellement, d'employer les moyens les plus criminels, de faire couler, s'il l'eût fallu, jusqu'à la derniere goutte du sang du peuple

français, pour dissoudre à jamais l'assemblée nationale; & que le motif qui nous avait portés à un parti si exécrable, était d'empêcher le paiement des dettes de l'état, & l'admission des projets d'économie, & des réformes par lesquelles on se propose de l'effectuer : nous considérions cette opération comme notre anéantissement, parce qu'elle devait nous réduire, comme de simples roturiers, à borner nos dépenses à nos revenus, & nous laisser à la merci de nos créanciers qui ne sont pas en petit nombre. C'était une banqueroute qu'il nous fallait; peu nous importait l'honneur de la monarchie & du monarque : par cette voie infâme, les revenus de la France se trouvaient doublés, sans faire crier le peuple par de nouveaux impôts, puisque tous les capitaux une fois éteints, il n'y aurait plus eu d'intérêts à payer, plus de caisse d'amortissement; la recette eût alors excédé la dépense de plus de deux cents millions par année, & cet excédent de recette, sur lequel nous avions jetté notre dévolut, nous as-

furait la possibilité de continuer, aux dépens de l'état, notre vie débauchée & nos orgies scandaleuses. L'avouerai-je enfin ! c'est dans mon cœur corrompu, dans mon ame de boue, que de si noirs projets avaient leur source; c'est moi qui ai tout avisé, tout conseillé, tout dirigé : je suis la femme la plus criminelle qui fut jamais ; je suis un monstre ; mais enfin je suis repentante ; pour cette fois, mon repentir est sincére : je suis partie de la cour avec la rage dans le cœur ; je n'y trouve plus que le remords accompagné de ses plus horribles tourmens. Je mérite la mort : que dis-je ! la mort la plus affreuse n'expierait pas mes crimes ; mais elle réparerait encore moins les malheurs qu'ils ont causés : qu'on laisse donc agir en moi la nature ou le déseſpoir ; c'est la seule grace que j'implore de tous ceux qui ont tant de sujets de me détester.

Je donne & légue au roi, & je supplie très-humblement sa majesté d'accepter un tonneau d'élixir de longue vie ; afin que la restauration de son royaume, & l'amour de

ſes ſujets le dédommagent, pendant une longue ſuite d'années, de toutes celles que je lui ai fait paſſer dans le trouble & les chagrins. Un roi vertueux comme Louis XVI devrait être immortel.

Je donne & légue à la reine, & je ſupplie très-humblement ſa majeſté d'accepter une pierre de touche du cœur humain, de laquelle je me ſuis toujours ſervie avec ſuccès, pour diſtinguer les coquins d'avec les honnêtes gens, les imbéciles d'avec les gens ſpirituels & clair-voyans. Tant que j'ai eu quelqu'influence ſur l'organiſation de la cour, & ſur les opérations du gouvernement, mes vues criminelles m'ont toujours déterminée à donner ou à faire donner aux premiers, les places, la confiance & l'autorité qui ne devaient être accordées qu'aux ſeconds: l'expérience de pluſieurs années prouve que je ne me ſuis jamais trompée dans mon choix. Mais la reine, délivrée de mon exécrable préſence & de mes perfides conſeils, fera de cette pierre, j'en ſuis sûre, un uſage bien différent. Son

cœur eſt naturellement bon, juſte, honnête & compatiſſant; qu'elle n'écoute que lui; qu'elle n'agiſſe que d'après ſes impulſions : alors la probité ſeule pourra compter ſur ſon appui; elle n'admettra que des perſonnes honnêtes pour l'aider de leurs lumieres & de leurs conſeils; les français retrouveront en elle, avec un plaiſir inexprimable, cette aimable dauphine, cette mere tendre qu'une ſcélerate comme moi pouvoit ſeule leur faire méconnaître; ils la chériront comme ils la chériſſaient avant qu'il n'y eût des Polignac à la cour; le trône & la nation ſe trouveront enfin réunis par une confiance méritée de part & d'autre, & par les liens indiſſolubles d'un amour réciproque.

Je donne & légue à Monſieur, frere du roi, une phiole contenant un élixir compoſé de courage & d'énergie; c'eſt tout ce qui lui manque pour faire un prince accompli, & pour aſſurer aux français l'efficacité de ſes intentions patriotiques, & des ſages conſeils que ſes connaiſſances

profondes, & ſon amour pour la juſtice & l'humanité, le rendent capable de donner à ſon auguſte frere.

Je donne & légue à monſeigneur comte d'Artois, la moitié de mes remords, dans la crainte que les ſiens ne ſuffiſent pas pour l'amener aſſez promptement à un parfait repentir. Plus, un traité de l'homme, à l'aide duquel, apprenant à ſe connaître, ainſi que ce qu'il doit à tous les autres hommes, il puiſſe ſentir un jour juſqu'à quel point il s'eſt laiſſé égarer par la flaterie de ſes vils courtiſans, & gémir ſincérement ſur tous les maux qu'il a faits & voulu faire à ſes concitoyens, deſquels il devait être le plus zélé protecteur. Je lui légue, en outre, dix-huit mille paquets (c'eſt-à-dire un pour chaque jour de ſa vie) d'une poudre que je viens de compoſer, qui a la propriété d'éteindre toutes les paſſions, & de rendre le plus riche & le plus grand prince de la terre, ſi modéré dans ſa dépenſe, qu'il puiſſe vivre heureux avec dix mille livres de rente;

cette réduction conviendra fort à monſeigneur, pour payer ſes dettes que je crois conſidérables, & qui, je le gagerais bien, ne ſeront pas compriſes dans le compte des finances de l'état. Enfin, pour que ma poudre opére ſur monſeigneur des effets plus certains, je lui conſeille de ſe mettre en penſion chez le ſieur de Montyon ſon chancelier, qui, joüiſſant d'environ cent mille écus de rente, ne dépenſe jamais plus de douze ſols par jour pour ſa nourriture ; ſavoir cinq ſols pour ſon déjeûner, conſiſtant en deux tablettes de mauvais chocolat ; & ſept ſols pour ſon dîner compoſé d'une limonade, ou d'une bavaroiſe, & deux petits pains. (1)

---

(1) (*Note de l'Editeur*). La gloutonnerie & la gourmandiſe de ce Montyon, lorſqu'il eſt à la table d'autrui, ce qui lui arrive ordinairement tous les ſoirs, prouvent que c'eſt par avarice, & non par vertu, qu'il eſt ſi ſobre chez lui. Il donne toutes les ſemaines un ſouper très-bourgeois, ſinon quant aux convives, du moins quant aux mets. S'il reſte

Je donne & légue à monſeigneur le duc d'Orléans .... Mais que puis-je donner d'utile à un prince qui réunit toutes les vertus & tous les cœurs.

---

un morceau d'aloyau, ou de poitrine de veau, (car on ne trouve chez lui ni gibier ni volaille, à moins qu'on ne lui en ait fait préſent) il en mange tant que le morceau dure, & ſe remet enſuite à la limonade ou à la bavaroiſe, juſqu'au ſouper de la ſemaine ſuivante. Il ne ſe ſert jamais deux fois d'un tailleur qui prend plus de qurante ſols pour façon d'une culotte, quiqu'il n'en faſſe faire qu'une en trois ans, étant preſque toujours chez lui ſans culotte juſqu'à ſept heures du ſoir. Sa place de chancelier lui vaut 32,000 liv. par an, tant en appointemens fixes qu'en droits caſuels : il a, de plus, 1000 liv. ſpécialement affectées à l'entretien d'un ſuiſſe ; il fait payer à ce ſuiſſe 600 liv. de penſion, pour la ſoupe, un mauvais bouilli, & une pinte d'eau par jour ; il lui donne 300 liv. de gages, & bénéficie, par conſéquent, ſur lui, des autres 100 liv., & du profit de la penſion. Il a, enfin, 8000 liv. ſpécialement affectées aux frais de bureau ; il fait réduire ces frais à 2200 liv. ; ſavoir 2000 liv. pour deux ſecrétaires, 200 liv. pour papier, encre, plumes & chauffage ; reſte 5800 liv. qu'il met en poche. Il

Il n'en eſt pas de même de meſſeigneurs les princes de Condé, de Bourbon, d'Enghien & de Conti; je ſais mieux que perſonne, tout ce dont ils ont beſoin, & ce que je devrais leur léguer, ſi je ne craignais de renouveller les chagrins du bon roi, qui a le malheur d'avoir de ſi mauvais parens : cette conſidération que je conſeille à ma patrie de reſpecter, autant néanmoins que ſa sûreté & celle du trône pourront le permettre, arrête le cours de mes libéralités : je donne & légue ſeulemeut à chacun d'eux, une copie des ſta-

---

trafique encore ſur la place de garde des archives qui eſt à ſa nomination, & dont les appointemens ſont fixés, & payés par le prince. Ce qui rend inconcevables l'avarice & l'avidité de cet original, c'eſt qu'il n'a ni femme, ni enfans, ni maîtreſſe, & qu'il ne s'inquiéte pas s'il exiſte des pauvres. Il a fait, depuis un an, des démarches incroyables pour arriver au miniſtere. Il étoit bien aſſez intéreſſé pour qu'on fût aſſuré de ſa complaiſance & de ſon entier dévouement; mais on l'a trouvé trop bête & trop entêté, & l'on n'en a point voulu.

tuts du monaſtére de la Trape, les exhortant à s'y renfermer pour y finir ſaintement leurs jours, & y expier noblement, par une pénitence volontaire, leurs torts envers la nation, dont un des plus grands chagrins a été de trouver des Bourbons au nombre de ſes ennemis.

Je voudrois qu'il fût en mon pouvoir de réparer tous les maux que j'ai faits à monſieur Necker : c'eſt à l'entrevue que j'ai eue à Baſle avec cet homme extraordinaire, que je dois mes remords & mon repentir. Que d'intrigues, que d'impoſtures, que de fourberies j'ai miſes en uſage pour le contrarier dans ſes ſages opérations, & le perdre ! Furieuſe de ne pouvoir lui ravir la confiance du roi & de la nation, j'ai tenté pluſieurs fois de le faire périr par des voies ſourdes : le génie tutélaire de la France a pu, ſeul, le garantir de tous les attentats médités contre ſa vie. Oh ! le plus vertueux des miniſtres ! le nombre & le rang de tes perſécuteurs, leur acharnement paſſé, & leur confuſion

préſente, ſont l'éloge de tes vertus & de tes talens ; l'impuiſſance de leurs coups doit ranimer ton courage : mais je les connais ; gardes-toi d'être aſſez confiant pour te livrer entiérement à eux.

Je donne & légue à ce digne ami des français & de leur roi, un paquet d'un contrepoiſon à toute épreuve, que je lui conſeille de porter toujours avec lui.

Les treize parlemens de France ont beſoin de tant de choſes, que je crains qu'en les plaçant à la fin de mon préſent teſtament, il ne me reſte pas de quoi leur donner tout ce qui leur eſt néceſſaire ; & qu'en les plaçant ici, il ne me reſte pas ſuffiſamment pour les autres perſonnages que je deſire gratifier de mes libéralités : au reſte je vais pourvoir aux plus preſſans de leurs beſoins, laiſſant, avec confiance, aux ſages repréſentans de la nation, le ſoin de ſuppléer à mes bonnes intentions pour ces braves magiſtrats.

Premierement, je donne & légue à chaque parlementaire une douzaine de tablet-

tes de ma compoſition contre la rage ; car il y a lieu de penſer que lorſqu'il ſera queſtion d'eux à l'aſſemblée nationale, ils auront tous des attaques violentes de cette affreuſe maladie qui, à ce que l'on m'a dit, vient déjà de ſe déclarer dans la perſonne du nommé de Mémai conſeiller au parlement de Beſançon, & ſeigneur de Quincey.

Plus, je donne & légue à chaque parlementaire une bouteille d'eau du fleuve d'oubli, pour leur faire perdre le ſouvenir de leur grandeur paſſée : mon intention n'eſt cependant pas qu'ils puiſſent oublier leurs injuſtices ; j'ajoute, au contraire, à chaque bouteille ci-deſſus, une phiole remplie des larmes des malheureux qu'ils ont ſacrifiés, afin d'exciter en eux des remords qui les accompagnent juſqu'au tombeau.

Plus, je donne & légue à chacun des treize parlemens un creuſet à toute épreuve, dans lequel, en refondant le magiſtrat ambitieux, intéreſſé, orgueilleux, paſ-

sionné, ignorant, présomptueux, injuste, scandaleux dans ses mœurs, usurpateur des droits de la nation & du souverain, &c., on parviendra sûrement, en ajoutant à la refonte trois onces de science, six de bon sens, trois livres de patriotisme, pareille dose d'humanité, & six livres de pudeur, à en faire un juge intégre & éclairé; qui saura respecter son caractere, se restreindre aux devoirs qui y sont attachés; & rendre à chaque citoyen la justice qui lui sera due, sans distinction de rang, de crédit ou de fortune. Je conviens, cependant, qu'il est encore des magistrats vertueux qui n'auront pas besoin de cette refonte; mais le nombre en est si petit, qu'il est bien rare que leurs vertus puissent produire leur effet.

Plus, je donne & légue à tous parlementaires n'ayant encore ni barbe ni raison, & c'est malheureusement le plus grand nombre, le corps du droit romain, le recueil général des coutumes du royaume, & le recueil général des ordonnances de nos

rois ; à condition qu'ils s'abſtiendront de décider de l'honneur, de la vie & de la fortune de leurs concitoyens, juſqu'à ce qu'ils ſoient en état de répondre à toutes les queſtions qu'on pourra leur faire ſur les matieres traitées dans ces différens recueils de légiſlation.

Je donne & légue au parlement de Bordeaux, en particulier, une ſomme de 24,000 liv, pour le dédommager des frais du voyage qu'il a fait à Verſailles, afin d'obtenir la révocation de la conceſſion que je m'étais fait faire des alluvions des rivieres de Garonne & de Dordogne.

Je donne & légue à M. Duval d'Eſpréménil, une quadruple dôſe de mon reméde contre la rage ; car je ne doute pas qu'il n'ait des rechutes effrayantes de celle qui l'a déjà tourmenté en 1788 ; & comme j'apprends qu'il eſt dans la réſolution de rejoindre la cabale fugitive, je lui donne & légue en outre, un maſque repreſentant la figure d'un honnête homme, afin qu'il puiſſe voyager en ſûreté, en cachant la ſienne qu'on

qu'on reconnaîtrait dans tout l'univers, pour celle d'un fourbe, d'un scélérat & d'un proscrit.

Je donne & légue à l'abbé Maury, une de mes robes, un turban, & cent louis, pour aller prêcher le despotisme à Constantinople, ses maximes ne pouvant plus lui servir en France, qu'à le conduire au réverbére de la grêve.

Je donne & légue aux gardes-françaises, & à chacun d'eux, non de l'argent, car ces braves citoyens ont prouvé qu'ils ne sont avides que de gloire; mais une médaille d'or representant, d'un côté l'aristocratie sous la figure d'un monstre hideux, ayant les oreilles faites en forme de crosse, huit plumes blanches au sommet de la tête, une corne en forme d'épée au milieu du front, & les narines semblables à deux canons de pistolets, terrassé par plusieurs gardes-françaises; & representant de l'autre côté, les armes de France.

Je donne & légue au prince de Lambesc, une rente viagere de cent louis, pour exercer la premiére place vacante de valet-de-

bourreau ; le ſang-froid & la célérité avec leſquels il égorgeait les pariſiens aux thuileries, le 12 juillet dernier, lui ſerviront de certificats de capacité ; & j'eſpére qu'en conſidération de ce que je fournis ſes appointemens, le nommé Samſon, exécuteur des hautes-œuvres à Paris, lui donnera la préférence ſur tous autres concurrens.

Je donne & légue audit Samſon, exécuteur des hautes-œuvres, une ſomme de 12,000 liv., pour lui tenir lieu d'indemnité au ſujet des exécutions des de Launay, de Fleſſelles, Foulon, Berthier, & de toutes autres exécutions ſemblables qui lui ont été ou pourraient lui être ſoufflées, au mépris de ſon privilége excluſif, pour les opérations de cette eſpéce.

Je donne & légue à l'archevêque de Paris, une voiture neuve de la valeur de deux cents louis, pour le dédommager de celle qu'on lui a briſée à coups de pierres à Verſailles, vers la fin du mois de juin dernier. Plus, une culotte également neuve valant 48 liv., pour l'indemniſer de celle qu'il a percée en implorant à genoux, vers

la même époque, les bontés du roi, en faveur de la cabale.

Je donne & légue à Maître Barentin, le premier emploi de bailli qui viendra à vacquer dans un des petits ſpectacles de Paris: je penſe que c'eſt la retraite la plus honorable qui puiſſe convenir à un perſonnage qui a ſi dignement rempli la place de garde des ſceaux; je charge mon exécuteur teſtamentaire, de faire les fonds de ſes appointemens, ſitôt que l'emploi ſera vacant.

Je donne & légue à certain Joſeph, auſſi ſincére ami des turcs, que zélé protecteur des moines, ſix grains d'un vomitif que je crois capable d'exciter à rendre tout ce qu'on ne poſſéde pas légitimement. N'ayant jamais éprouvé ce reméde, je ne voudrais pas en garantir l'efficacité; au ſurplus, je puis aſſurer que, s'il produiſait l'effet que je déſire, les français, tout en me déteſtant, pourraient m'avoir encore quelque obligation.

Je donne & légue à M. Laurent de Villedeuil, une régle, un équerre & un com-

pas, à charge par lui de reprendre la profession d'architecte qu'exercait son pere.

Je donne & légue au maréchal de Broglie un pistolet tout chargé, pour se bruler la cervelle : c'est le seul parti qui reste à prendre à un général qui a eu la bassesse de vendre ses services aux ennemis de sa patrie & de son roi.

Je donne & légue à M. le Febvre d'Amécourt, l'usufruit, sa vie durant, d'un des plus noirs cachots qui existent en la conciergerie du palais à Paris, & cent-cinquante liv. de rente viagére pour sa nourriture : c'est la moindre récompense due à un juge qui a toujours fait métier de vendre la justice au plus offrant, & de sacrifier à ses passions, l'honneur, la vie & la fortune des malheureux.

Comme je présume qu'on va diminuer la fortune & les occupations de MM. les fermiers-généraux, par une suppression salutaire des fermes générales, je donne & légue à cette respectable compagnie, mon hôtel situé rue des Saint-peres à Paris, & dans lequel je vais faire construire une salle

de ſpectacle aſſortie de toutes les décorations néceſſaires. Je leur donne & légue également un répertoire de comédies & de tragédies, auxquelles je fais travailler en ce moment trente poëtes que j'ai trouvés dans le fauxbourg Saint-Marcel, leſquelles comédies & tragédies auront pour ſujets, ſauoir les premieres, les amours & les anecdotes les plus piquantes de la vie de ces Meſſieurs; & les ſecondes, les événemens les plus tragiques, de ceux qu'ont cauſés leurs vexations dans toute l'étendue du royaume. Le preſent legs fait, à condition qu'ils donneront au public, quatre repréſentations au moins par ſemaines, de quelques-unes deſdites piéces, & que les rôles de femmes ſeront remplis par leurs maîtreſſes. Il y aſſez long-temps que nous divertiſſons ces honnêtes gens, pour qu'ils nous divertiſſent à leur tour.

MM. les intendans des provinces étant menacés du même ſort que MM. les fermiers-généraux, je leur donne & légue tous les inſtrumens néceſſaires pour un orcheſtre complet, avec une collection de muſique

en valeur de 12,000 livres; à condition qu'ils ſe rendront tous à Paris pour compoſer l'orcheſtre du ſpectacle ci-deſſus, & même qu'en cas d'indiſpoſitions de quelques acteurs, ils ſe chargeront de leurs rôles.

Je donne & légue à MM. de la Baſoche, & à chacun d'eux une cocarde aux couleurs de la ville, & une épée, pour reconnaître le zele avec lequel ils ont contribué juſqu'à préſent à la sûreté & à la ſubſiſtance de la capitale; je les prie néanmoins, en conſidération du préſent legs, de remettre à la ville les deux canons & le mortier qui ſont dans la cour du palais, pour être placés dans tel lieu public, libre & non clos, qui ſera trouvé convenir (1).

Ayant tenu note exacte de tous ceux que j'ai fait participer à mes faveurs, leſquels ſont au nombre de 143, & de toutes les of-

---

(1) (*Note de l'Editeur*). Tout ce qu'on appelle groſſe artillerie, appartenant excluſivement à la nation, & ne pouvant être qu'à ſon uſage, ne doit jamais être laiſſé à la diſpoſition d'un corps parti-

frandes que j'ai faites à Vénus avec chacun en particulier, leſquelles ſont au nombre de 5291, je donne & légue à chacun d'eux mon portrait; plus, auſſi à chacun

---

culier; d'un corps, ſur-tout, qui a toujours manifeſté des prétentions à l'autorité, & qui, dans ce moment, pourrait encore vouloir lutter contre la réorme qui le menace. Ce danger peut n'être qu'une chimére, & je me plais à le croire; mais il peut auſſi devenir une réalité; & quoique deux canons ſoient inſuffiſans pour que le parlement de Paris puiſſe ſe flatter d'une réſiſtance efficace; il faut toujours empêcher qu'on ne puiſſe s'en ſervir pour répandre du ſang inutilement.

L'éditeur croit devoir encore obſerver que, quelques ſoient les priviléges réclamés par MM. de la baſoche, ils ne peuvent avoir, ni prouver celui de faire une corporation particuliere dans la garde bourgeoiſe de Paris. Toute corporation nationale ne peut reconnaître d'autre titre que celui de citoyen; ni d'autres priviléges que ceux attachés à ce titre : l'organiſation de l'aſſemblée nationale en eſt une preuve ſans réplique; d'où l'on doit conclure que MM. de la baſoche, & par la même raiſon, MM. de l'école de chirurgie, doivent faire le ſervice, chacun dans leur diſtrict, ſans aucune marque diſtinctive, & que la garde du palais doit être faite par le diſtrict dans lequel il ſe trouve; & non par MM. de la baſoche excluſivement.

179

d'eux, un nombre d'écus égal au nombre des preuves qu'ils m'ont données de leur vigueur : tous ces détails ſont exacts ſur ma note que l'on trouvera, dans mon ſecrétaire, jointe à mon contrat de mariage.

Je nomme pour mon exécuteur teſtamentaire M. le duc de Polignac mon très-digne époux, le priant de remplir exactement toutes mes intentions, & ſur-tout d'acquitter avec le plus grand zele mon dernier legs ci-deſſus, & de faire chercher avec ſoin tous ceux que ma note lui indiqura, pour leur donner la part qui leur en ſera due.

Deſirant donner toute la publicité poſſible à mon préſent teſtament, j'en adreſſe une copie au directeur charitable qui a répondu à ma confeſſion du mois de juin dernier, le priant de le faire imprimer & diſtribuer dans toute l'étendue du royaume.

Telles ſont mes dernieres volontés; en foi de quoi j'ai ſigné.

La Ducheſſe DE POLIGNAC.

De l'Imprimerie de LAPORTE, rue des Poitevins, hôtel de Bouthillier.